

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
25/08/2021Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres
Présents : 8
Nombres de membres
Absents : 3Date Affichage
25/08/2021Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8

Séance du 02 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DABOUIS N. LAUBRAY. J, PICHEYRE V., VAILLS S., DOMINGO J.D.

Absents excusés : BADIE F., MIRAN P., PUJOL D.

Objet de la Délibération :
MONTANT PARTICIPATION SIVU 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du montant des participations communales du Syndicat Intercommunal Vocation Unique.
Le montant des participations 2021 est de 65 350.24€ HT soit 71 276.67 €TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DECIDE d'approuver la participation de la commune de Formiguères pour l'année 2021 à 65 350.24€ HT

INSCRIT au budget la somme afférente à cette participation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 2 septembre 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

